

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020





## Table des matières

Partie 1	Le contexte territorial .....	4
I	Transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes Assouplissement de la loi NOTRe/ loi dit Engagement et proximité .....	4
II	Point sur les « Prises de compétence ».....	4
III	Gouvernance .....	4
Partie 2	Les orientations budgétaires 2020 .....	5
IV	Préambule / Tableau de synthèse .....	5
V	Eléments marquants 2019/2020.....	5
III	En matière de fonctionnement .....	6
1	Eaux usées .....	6
2	Eaux pluviales .....	9
IV	En matière d'investissement .....	11
1	Budget Eaux Usées .....	11
2	Budget Eaux Pluviales .....	13
V	La dette .....	17
1	Synthèse globale .....	17
2	Type de taux .....	17
3	Encours de dette .....	18
VI	Grands équilibres budgétaires .....	21
1	Budget des eaux usées .....	22
2	Budget des eaux pluviales .....	23
Partie 3	Les éléments liés au Personnel.....	24
I	Masse du personnel .....	24
II	Evolutions.....	25
III	La loi de transformation de la fonction publique 2019 (LTFP) .....	25

## Partie 1 Le contexte territorial

### I Transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes Assouplissement de la loi NOTRe/ loi dit Engagement et proximité

#### **-Report du transfert**

Les communes membres d'une Communauté de Communes ont pu reporter le transfert des compétences de l'eau potable ou de l'assainissement **au 1<sup>er</sup> janvier 2026**.

A cette date leur transfert restera obligatoire, avec une possibilité donnée aux EPCI de redéléguer, par la suite, « *tout ou partie* » de ces compétences à des communes ou des syndicats.

### II Point sur les « Prises de compétence »

**CA du Val Parisis** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CAVP est en représentation substitution au SIAVOS pour la ville de Frépillon. Ceci a impliqué un changement de statut du SIAVOS qui devient un syndicat mixte.

**CC Sausseron Impressionnistes et CC 3 forêts** : La compétence eau et assainissement n'est pas remontée aux communautés de communes et reste aux communes jusqu'en 2026.

### III Gouvernance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SIAVOS est un syndicat mixte fermé regroupant des communes et un groupement de commune. Les statuts mis à jour dans ce cadre ont notamment donné de nouvelles règles de représentativité. En 2020, suite aux élections municipales, le Comité du SIAVOS sera composé de 13 élus titulaires (et 13 élus suppléants) contre 12 actuellement.

La Commune de MERIEL dont la population a passé le seuil des 5 000 habitants sera représentée par un élu titulaire supplémentaire et un élu suppléant supplémentaire.

## Partie 2 Les orientations budgétaires 2020

### IV Préambule / Tableau de synthèse

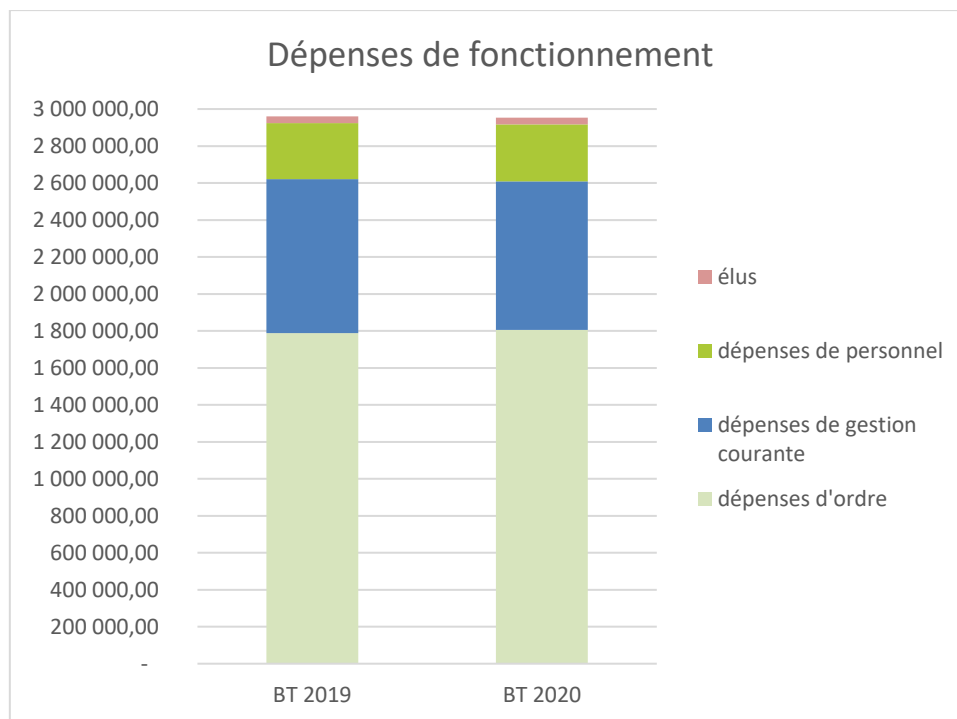
2020	Eaux Usées	Eaux Pluviales
Dépenses de fonctionnement	2 953 635,00	2 020 578,61
Dépenses d'Investissement	3 073 249,19	2 648 436,16
Emprunt prévu	109 000 (AESN)	760 000,00

### V Eléments marquants 2019/2020

- Le prix de l'eau reste stable mais indexé sur l'inflation
- 2020 : dernière année des contributions fiscalisées au budget EU et instauration d'une part fixe universelle.
- Pour le budget des eaux usées : 4<sup>ème</sup> budget consécutif prévu sans recours à l'emprunt (hors avance AESN)
- Le syndicat continue d'exercer en régie un suivi toujours plus rigoureux des usagers
- 2020 voit la continuité des actions liées à la protection de nos ouvrages en domaine privatif.
- Eaux pluviales : le syndicat et ses membres ont décrit la règle définissant l'exercice de la compétence
- Signature des avenants 6 et 7 avec le délégataire
- 2<sup>ème</sup> Plan d'action AND (industriels) avec l'AESN (Frépillon)
- Phases 4 SDA : zonage pluvial, programme travaux EU défini en lien avec notre capacité de financement (pas d'augmentation du prix de l'eau), enquête publique
- 1<sup>er</sup> comité dématérialisé (2019)
- Audit DSP en 2019, choix du mode de gestion et écriture du cahier des charges en 2020
- 2020 : Refonte du site internet, réflexion appropriation SIG
- Installation d'un nouveau Comité syndical

### III En matière de fonctionnement

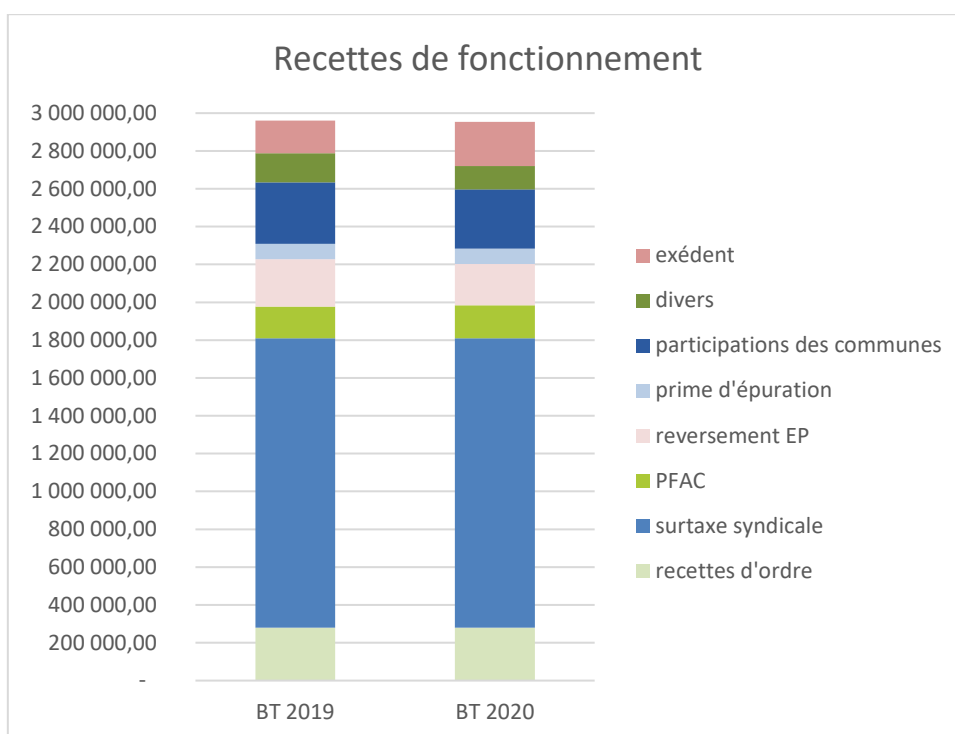
#### 1 Eaux usées



Le prévisionnel budgété en dépenses en 2020 est stable par rapport au budgété 2019.

Une prospective 2020-2023 permet de mettre en exergue une évolution des dépenses réelles de fonctionnement. La baisse s'explique par une diminution des remboursements des intérêts de la dette. Le syndicat a fait le choix d'éviter de recourir à l'emprunt et de favoriser l'autofinancement.

	2020	2021	2022	2023	observation
Charges à caractère général	395 966	399 925	403 925	407 964	Augmentation de 1% par an
Charges de personnel et frais assimilés	308 064	314 225	320 510	326 920	Augmentation de 2% par an
Indemnités et frais de mission élus	36 002				Augmentation de 1% par an
Autres charges de gestion courante	12 006	12 006	12 006	12 006	Mise en place de la dématérialisation des comités en 2019
Intérêts de la dette	385 828	346 474	304 264	261 207	Pas d'emprunt souscrit
Intérêts courus non échus – ICNE	- 10 552	- 16 867	-18 626	-17 655	Pas d'emprunt souscrit
autres charges financières	10 000	10 000	10 000	10 000	
Charges exceptionnelles	11 000	11 000	11 000	11 000	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 148 314</b>	<b>1 076 764</b>	<b>1 043 079</b>	<b>1 011 442</b>	



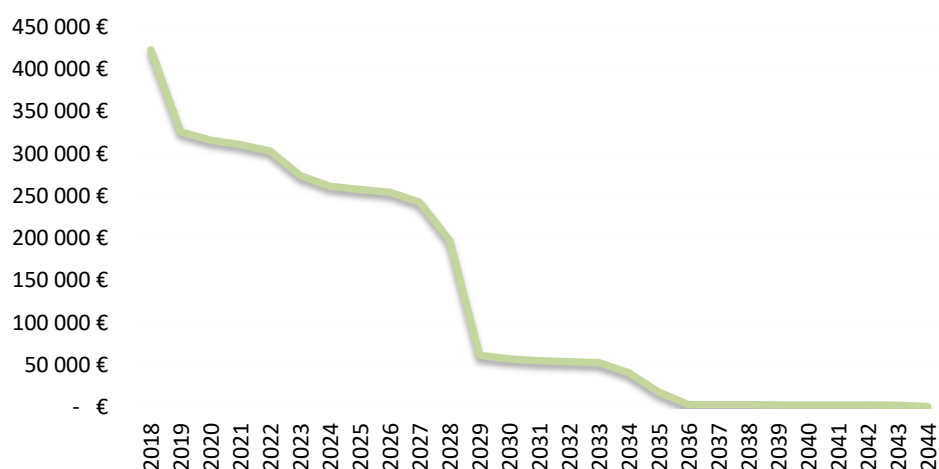
La redevance syndicale qui représente la principale recette du SIAVOS est stable, il n'est pas nécessaire de la faire évoluer pour financer les opérations du programme 2020, elle subit un ajustement calé sur l'inflation.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le syndicat met en place en 2020 un dispositif (\*) permettant l'extinction de la participation communale au budget des eaux usées dès le budget 2021.

Cette recette dont le montant est d'un peu plus de 300 k€ en 2020 devait initialement s'éteindre progressivement jusqu'en 2044.

(\*) la part fixe qui n'était appliquée que sur les usagers consommant peu sera appliquée à l'ensemble des usagers à partir du 01/07/2020

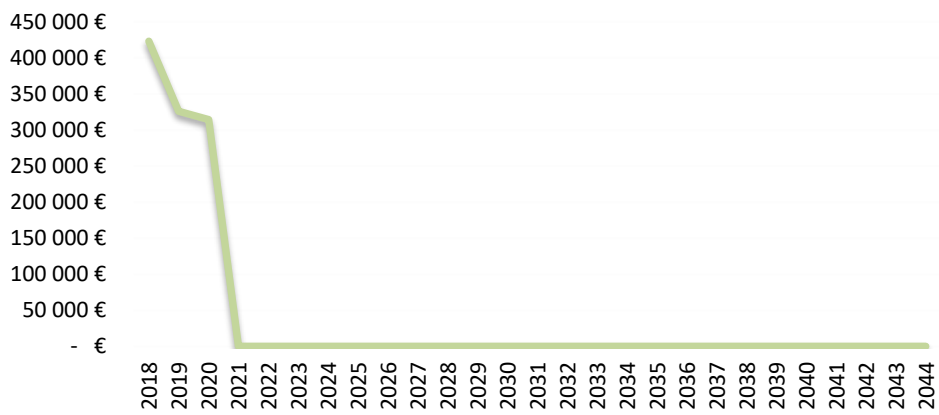
### extinction des participations communales initiale



Détail par commune :

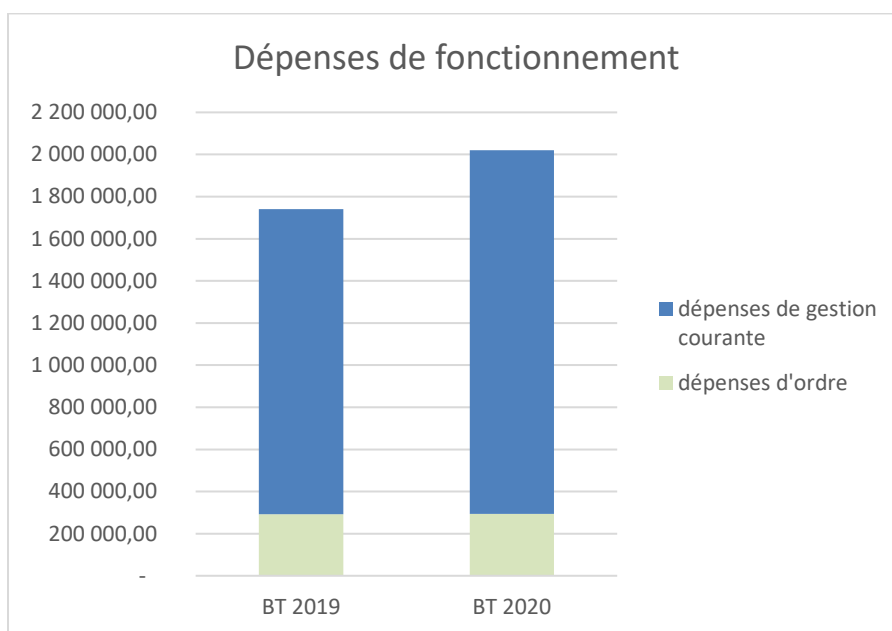
	Méry-sur-Oise	Mériel	Auvers-sur-Oise	Frépillon	Villers Adam	Total
2018	101 008 €	6 572 €	263 305 €	43 715 €	8 624 €	423 224 €
2019	100 510 €	56 055 €	131 058 €	29 721 €	8 471 €	325 816 €
2020	99 611 €	51 335 €	125 683 €	29 248 €	8 385 €	314 262 €
2021	0	0	0	0	0	0

### extinction des participations communales





## 2 Eaux pluviales



Le budget de fonctionnement d'eaux pluviales contribue à hauteur de 40,3% au budget d'eaux usées.

Le taux est calculé sur la base des linéaires du dernier RAD connu, comme cela a été décidé à partir de l'exercice 2017.

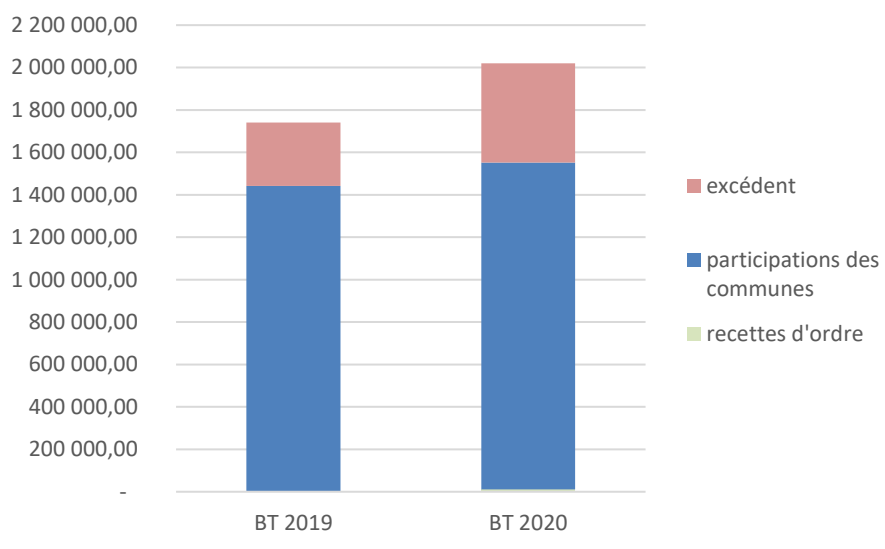
### *Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2023*

	2020	2021	2022	2023	observation
Charges à caractère général	670 974	677 683	684 460	691 305	Augmentation de 1% par an
Intérêts de la dette	204 550	183 724	162 391	140 973	Sans emprunt supplémentaire
Intérêts courus non échus – ICNE	- 7 123	- 6 338	- 6 425	- 5 609	Sans emprunt supplémentaire
Charges exceptionnelles	5 000	5 000	5 000	5 000	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>873 400</b>	<b>860 070</b>	<b>845 426</b>	<b>831 668</b>	

Comme convenu lors du DOB 2018, le travail sur la résorption de l'épargne nette négative est finalisée sur 2020.

Cet objectif a un impact sensible sur la fiscalité (la fiscalité étant la principale recette).

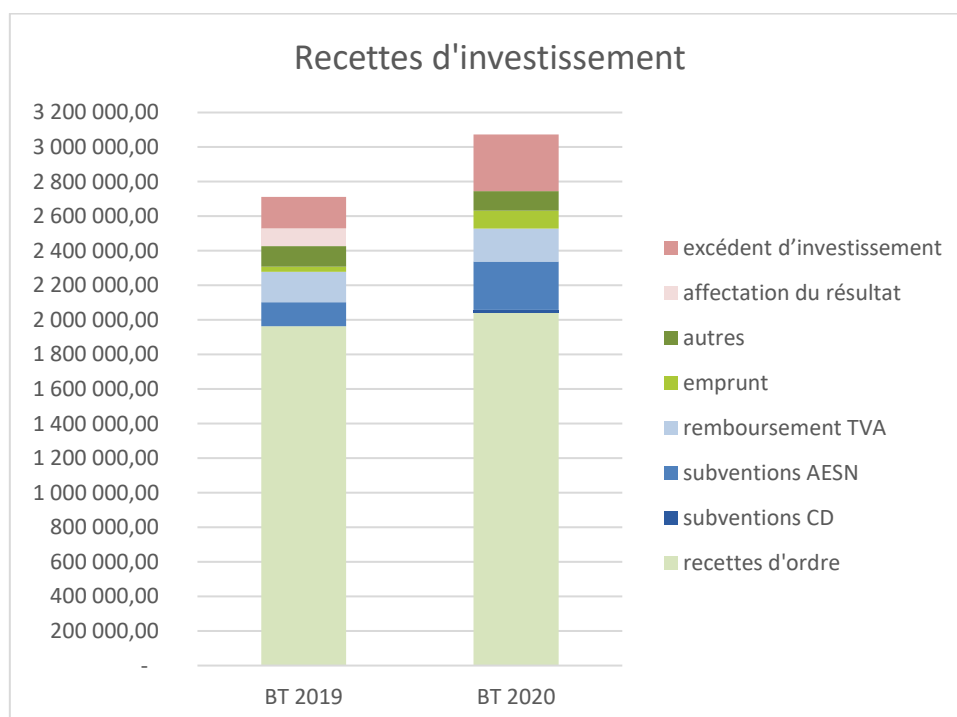
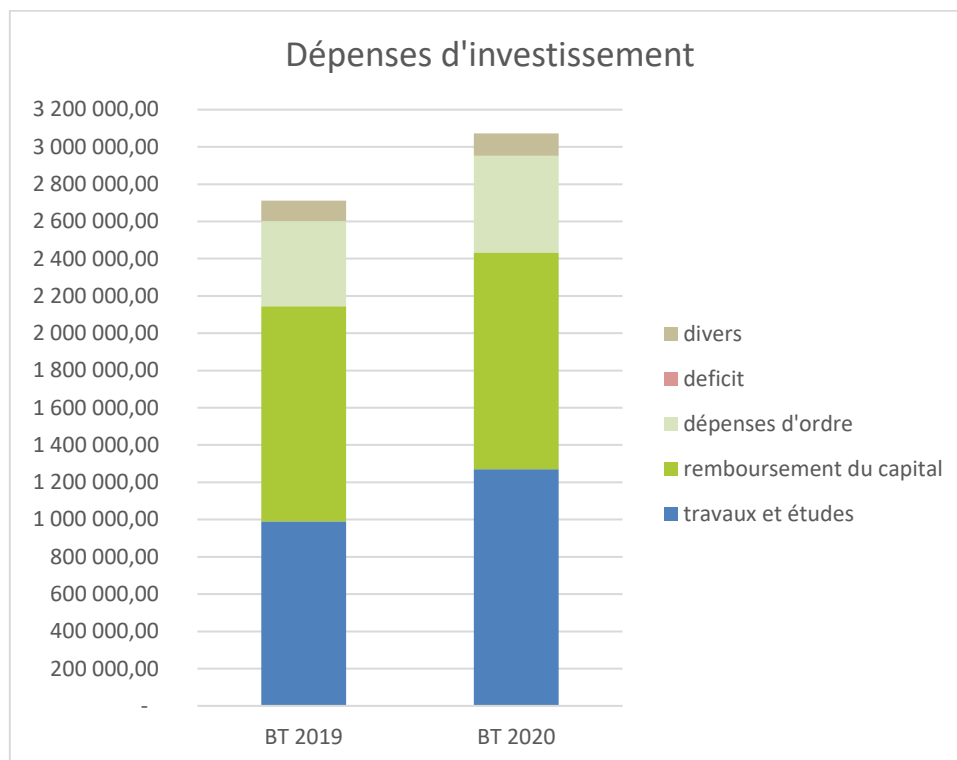
## Recettes de fonctionnement



## IV En matière d'investissement

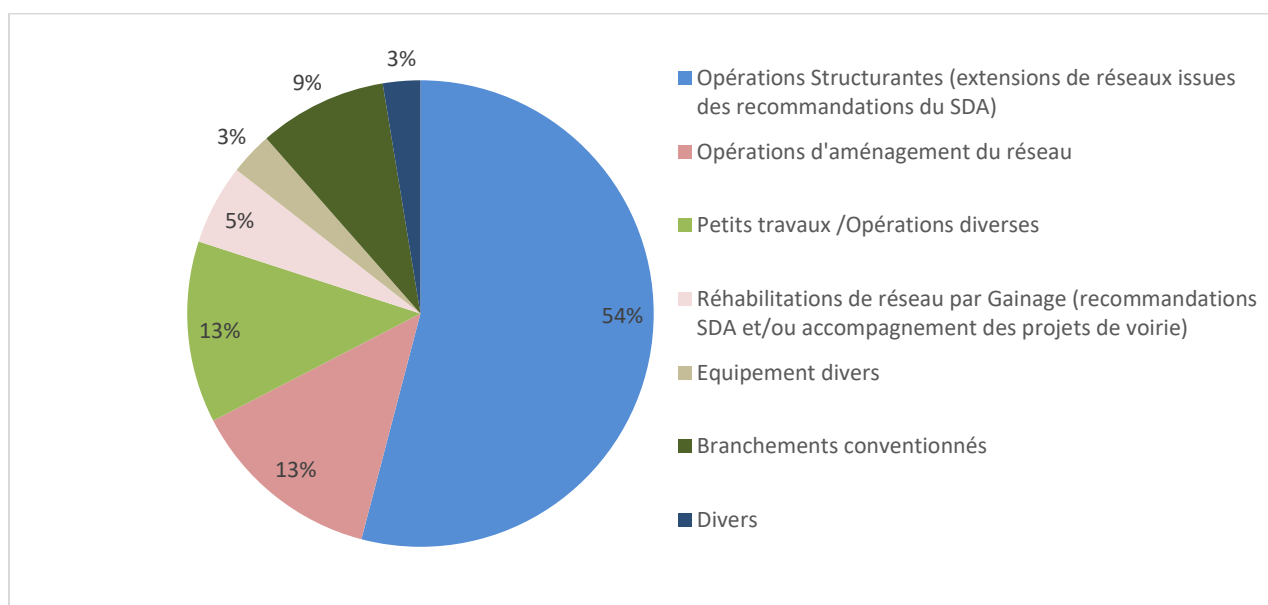
### 1 Budget Eaux Usées

#### a Comparaison des budgets



b Prévion de travaux, études et acquisitions

Catégorie d'investissement	Montants TTC	Description
Opérations Structurantes (extensions de réseaux issues des recommandations du SDA)	730 000	Travaux Chemin de Bellerive à Auvers sur Oise/Etudes Rue Guynemer à Mery sur Oise
Opérations d'aménagement du réseau	180 000	Redimensionnement du Poste Quillet à Villiers Adam/Mise en accessibilité des ouvrages de l'exutoire STEP (Y compris achats de terrains)
Petits travaux /Opérations diverses	170 000	Mises en conformités diverses/déconnexions EP dans EU / protection incendie STEP..
Réhabilitations de réseau par Gainage (recommandations SDA et/ou accompagnement des projets de voirie)	75 000	
Equipement divers	40 000	Renouvellement Informatique /logiciels/site internet/SIG/mobilier
Branchements conventionnés	120 000	
Divers	35 000	Communication suite SDA /frais d'insertions marchés publics/diagnostics divers liés à des opérations d'investissement

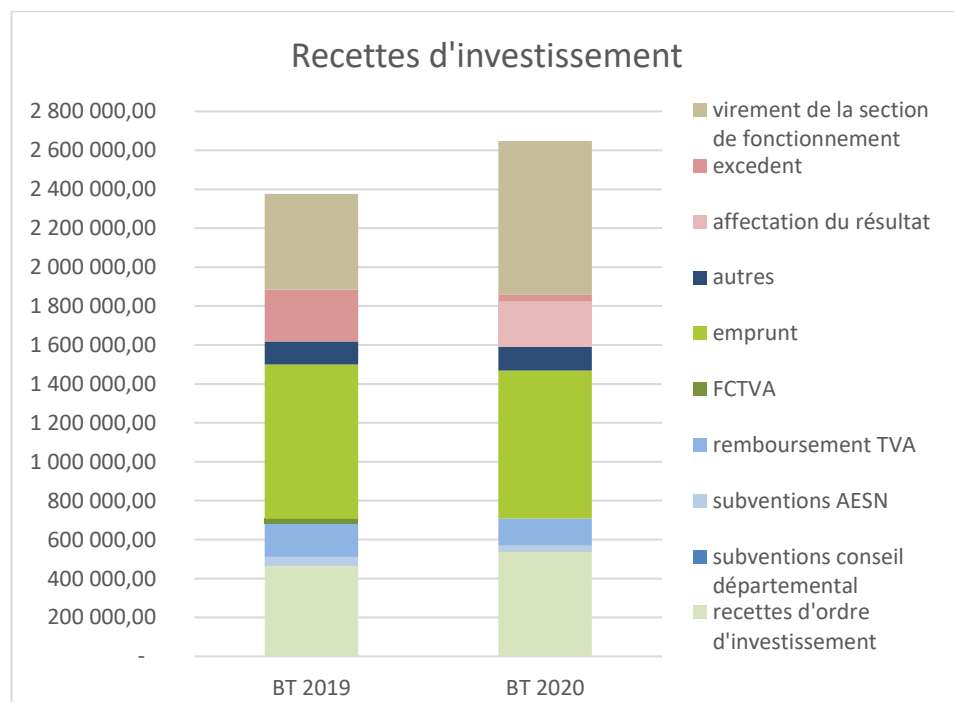
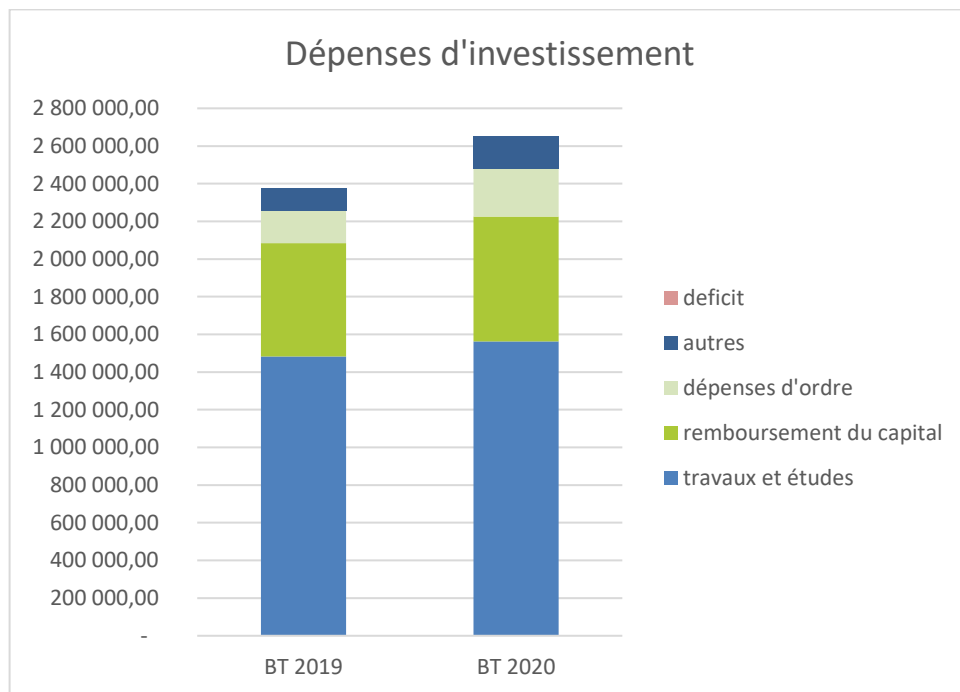


L'opération majeure en 2020 est l'extension du collecteur de la rue de Bellerive à Auvers sur Oise qui permet d'assainir une zone où les assainissements autonomes existants peuvent difficilement être performants du fait de la position des parcelles en bords d'Oise.

L'ensemble de l'investissement est réalisé sans faire appel à l'emprunt.

## 2 Budget Eaux Pluviales

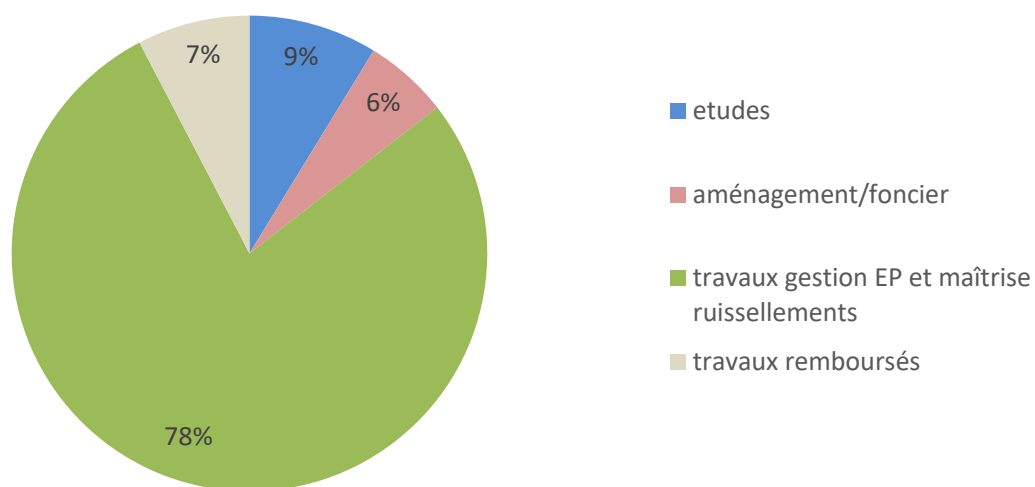
### a Comparaison des budgets



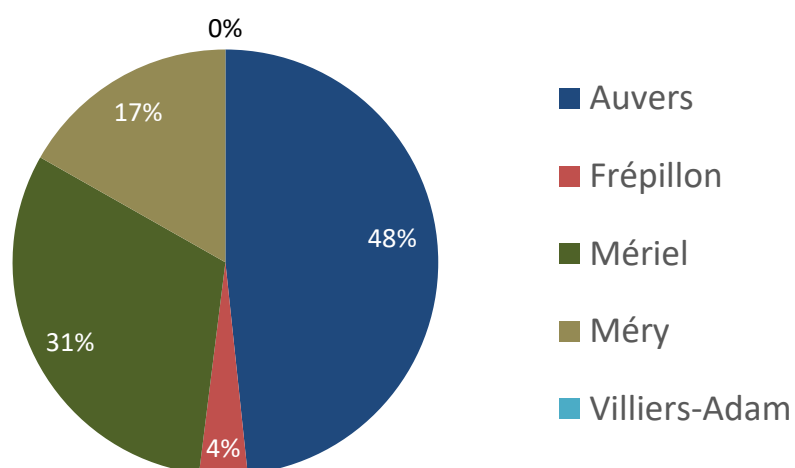
b Prévion de travaux

Catégorie d'investissement	Montants prévisionnels TTC
Études	137 000
Aménagement/foncier	90 000
Travaux gestion EP et maîtrise ruissellements	1 220 300
Travaux remboursés	120 000

répartition des montants par catégorie d'investissement



coût des travaux par commune



Catégorie d'investissement	Montant TTC prévus par catégorie	Intitulés	TTC Prévisionnel
Etudes	137 000	Etudes hydrauliques sur différents secteurs	15 000
		Ravine des vallées à Auvers sur Oise action 4	4 000
		Création fossés et bassin Ch de Pontoise à Mery	2 000
		Ru du Montuboïs	5 000
		Bassin versant Chaponval cation 8- François Coppée	2 000
		Transferts EP Grande rue/Pecherie MERIEL	12 000
		Gestion EP rue Daubigny	3 500
		Extension rue Plaquet Mery	3 000
		Maîtrise des Ruissellements Vallée au veau Auvers	14 000
		Maîtrise des Ruissellements Parc Château Blanc Meriel	21 000
		Gestion EP rue Guynemer Mery	8 000
		Etude Hydraulique ouvrages secteur Riesener Frepillon	11 000
		Gestion des Ruissellements rue de Paris Auvers	22 000
		SDA ( enquêteur public/communication)	14 500
Aménagement / Foncier	90 000	Acquisition de terrains	45 000
		Aménagement (dont démolition chalet vallee au vau)	45 000
Travaux	1 220 300	Petits travaux	140 000
		réhabilitation	50 000
		ruissellements divers	8 500
		Ravine des vallées à Auvers sur Oise action 4	60 000
		Création fossés et bassin Ch de Pontoise à Mery	1 800
		Gestion des EP Zone Cimetière Auvers	11 500
		Ru du Montuboïs	30 000
		Bassin versant Chaponval cation 8- François Coppée	26 000
		Transferts EP Grande rue/Pecherie MERIEL	190 000
		Rue Daubigny à Auvers	108 000
		Extension rue Plaquet Mery	45 500
		Maîtrise des Ruissellements Vallée au veau Auvers	325 000
		Maîtrise des Ruissellements Parc Château Blanc Meriel	125 000
		Gestion EP rue Guynemer Mery	99 000
Travaux remboursés	120 000	extension Camille Plaquet	85 000
		conventions diverses	35 000

L'investissement est en grande partie consacré à la maîtrise des ruissellements dans le cadre de prévention des désordres ou en accompagnement des travaux de voirie des communes.

A noter que le financement est supporté par la fiscalité des communes sur lesquelles l'investissement est réalisé. Pour 2020 il est prévu de souscrire à un emprunt de 760 000 € (annuités de remboursement supportés par la fiscalité), complétés par environ 788 000 € de fiscalité.

	Mériel	Méry-sur-Oise	CA du Val Paris	Auvers-sur-Oise	Villiers-Adam	Total
<b>Dépenses de fonctionnements EP</b>	357 521	647 699	134 085	843 600	37 674	<b>2 020 579</b>
<b>Dépenses d'investissement EP</b>	534 542	738 240	128 687	1 218 334	28 637	<b>2 648 440</b>
<b>Recettes de fonctionnement EP</b>	8 017	64 970	11 908	394 335	422	<b>479 652</b>
<b>Recettes d'investissement EP</b>	534 542	738 240	128 687	1 218 334	28 637	<b>2 648 440</b>
<b>Remboursement emprunts EU</b>	51 335	99 611	29 248	125 683	8 385	<b>314 262</b>
<b>TOTAL</b>	400 839	682 340	151 425	574 947	45 637	<b>1 855 189</b>
<b>Participations budgétaires</b>			151 425			<b>151 425</b>
<b>Participations fiscalisées</b>	400 839	682 340		574 947	45 637	<b>1 703 764</b>

Fiscalité 2020	400 839	682 340	151 425	574 947	45 637	<b>1 855 189</b>
Fiscalité 2019	230 163	535 585	130 550	824 554	46 416	<b>1 767 268</b>

Écart 2019-2020      170 676,09    146 755,49    20 874,83    - 249 606,73    - 778,94      **87 921**

Fiscalité 2020 à inscrire sur EP	349 504,09	582 729,49	122 176,83	449 264,60	37 252,06	<b>1 540 927</b>
Fiscalité 2020 à inscrire sur EU	51 335,00	99 611,00	29 248,00	125 682,67	8 385,00	<b>314 262</b>



## V La dette

Le choix a été fait de présenter la dette globale du Syndicat (les deux budgets réunis).

Depuis quelques années, le syndicat travaille pour stabiliser son endettement.

Comme en 2017 et 2018, le SIAVOS n'a pas emprunté sur le budget des eaux usées en 2020. Un emprunt a été réalisé sur le budget des eaux pluviales à hauteur de 585 000 €.

Établissements	Montant emprunté	Taux
La Banque Postale	585 000	0,82%

Pour 2020, le Syndicat souhaite réaliser son budget des eaux usées sans recourir à l'emprunt. (Hors emprunts Agence de l'Eau associés aux opérations)

### 1 Synthèse globale

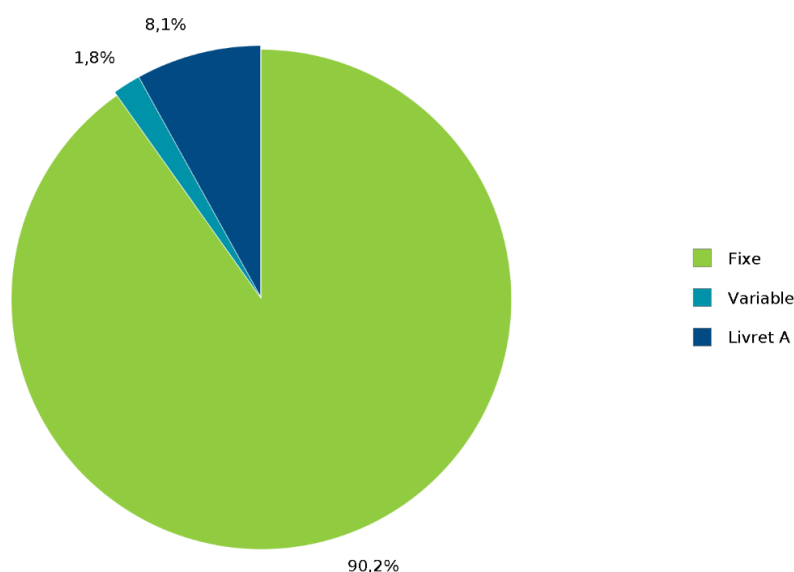
Au 31 décembre 2019, la dette globale se présentait ainsi :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
18 637 038 €	3,23 %	11 ans	5 ans et 10 mois	70

Le taux moyen s'établit à 3,23% au 31/12/2019, ce qui est supérieur à la moyenne des syndicats. La présence de nombreux emprunts à taux fixe dans l'encours de dette ne permet pas à la collectivité de profiter du niveau historiquement bas des taux courts. Il est à noter que le taux moyen est en baisse depuis 2015.

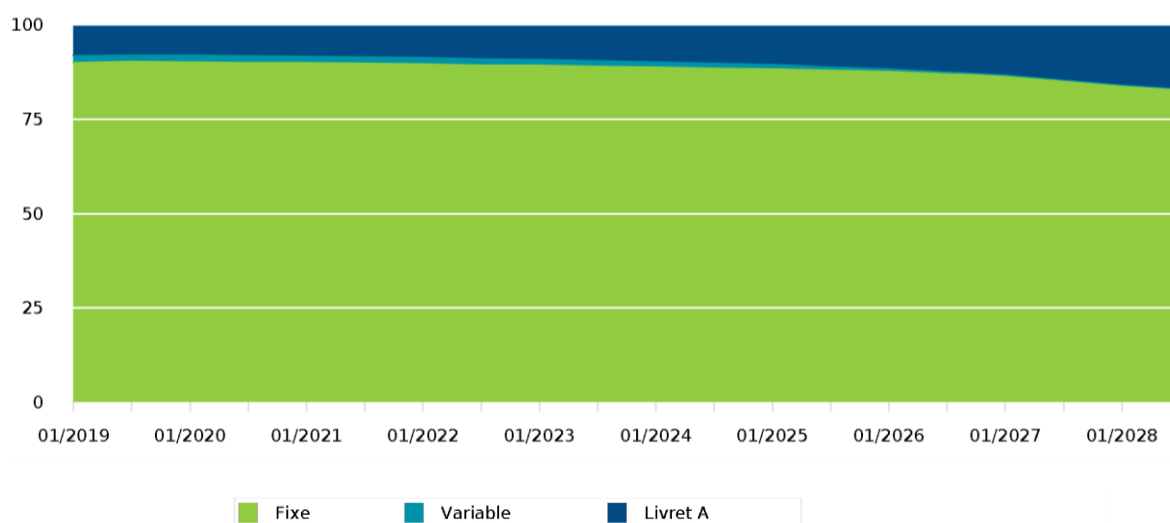
### 2 Type de taux

En matière de type de taux, la dette du SIAVOS se compose en majorité de taux fixe.



Type	Capital restant dû (CRD)	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	16 805 287 €	90,17%	3,42%
Variable	330 233 €	1,77%	0,00%
Livret A	1 501 518 €	8,06%	1,75%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>18 637 038 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,23%</b>

Evolution du risque de taux hors SWAP

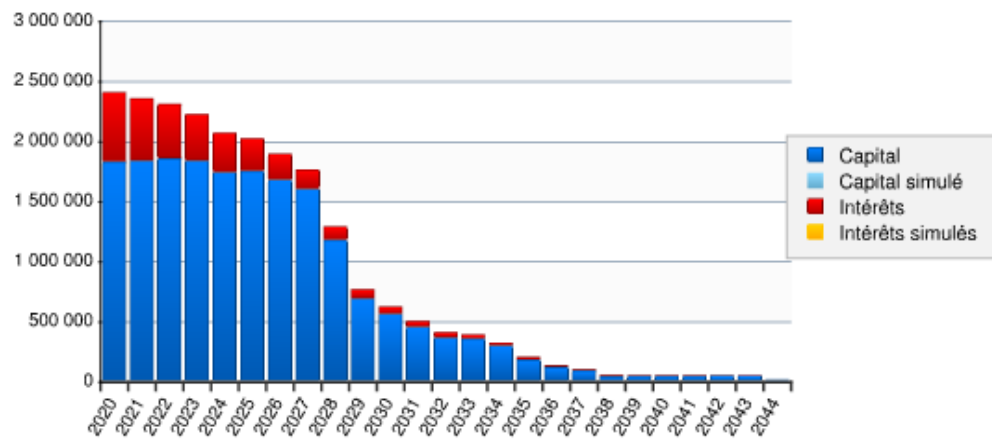


### 3 Encours de dette

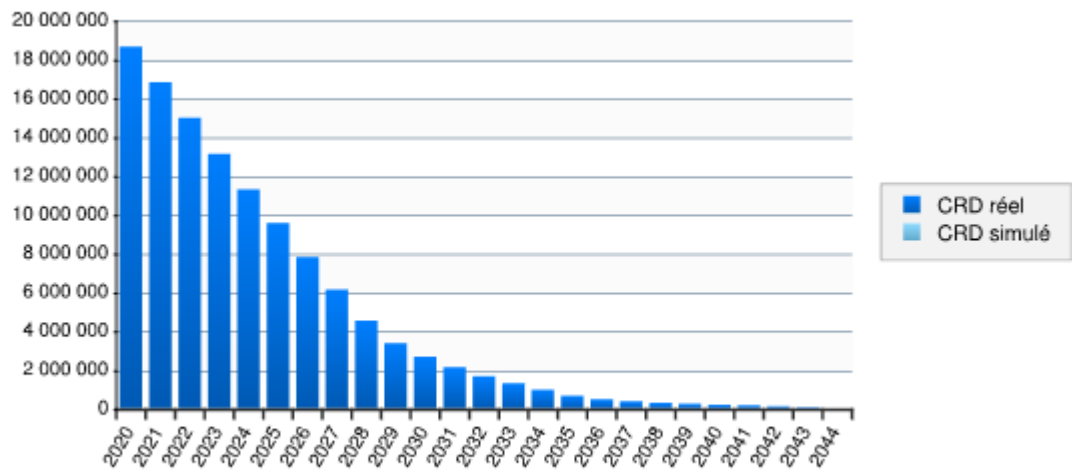
#### a Dette par année

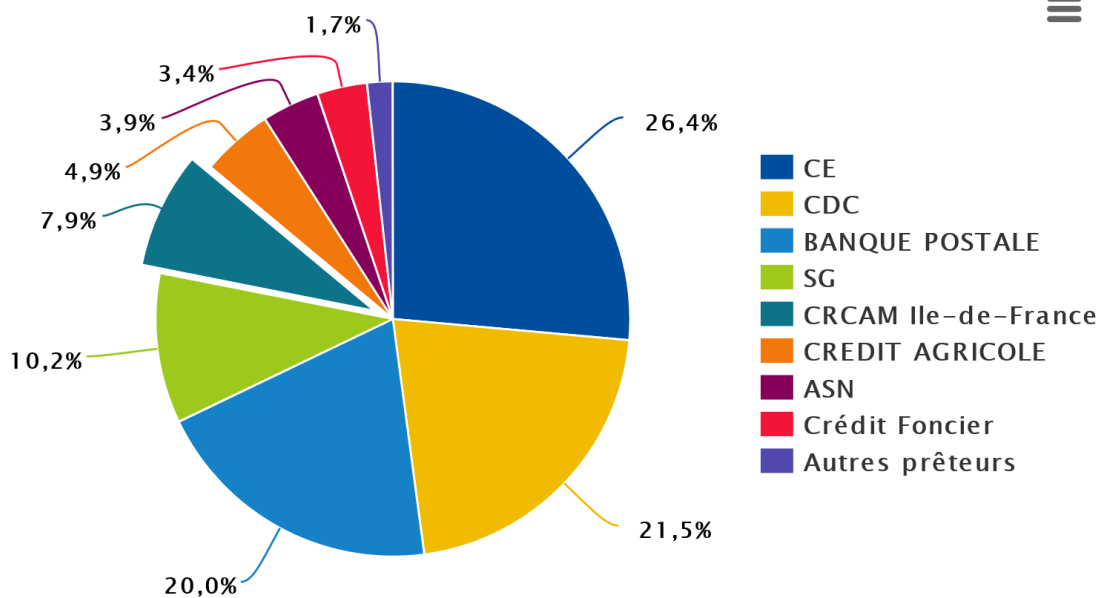
	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	19 031 127€	17 519 335 €	15 685 350 €	13 835 795 €	12 003 498 €	3 809 706 €
Capital payé sur la période	1 756 876 €	1 825 664 €	1 835 559 €	1 854 513 €	1 832 729 €	1 173 911 €
Intérêts payés sur la période	636 588 €	580 022 €	516 511 €	453 283 €	390 078 €	112 016 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>3,23%</b>	<b>3,16%</b>	<b>3,12%</b>	<b>3,08%</b>	<b>3,04%</b>	<b>2,63%</b>

b Flux de remboursement



c Evolution du CRD



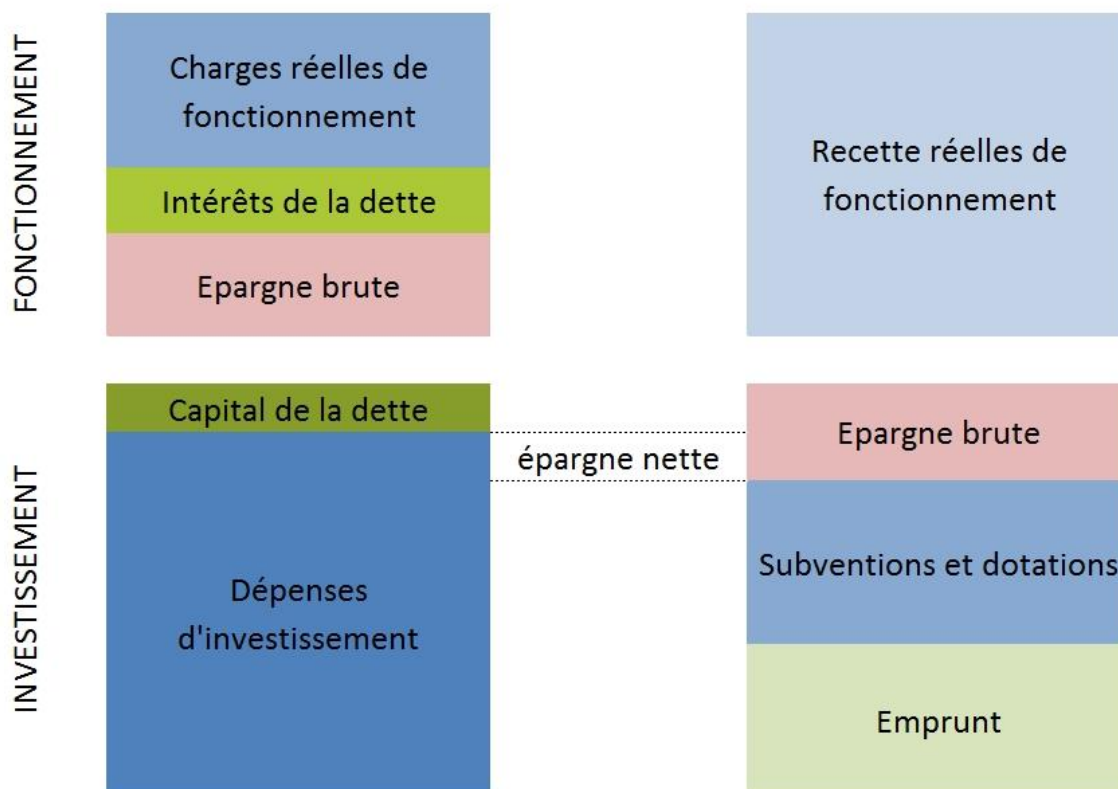


© Finance Active

Prêteur	Montant emprunté	Produits en vie (exercice)
Agence de l'eau Seine Normandie	1 512 658,00 EUR	35
BANQUE POSTALE	4 589 000,00 EUR	6
CAISSE D'EPARGNE	10 521 396,60 EUR	14
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 001 701,27 EUR	12
CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00 EUR	1
CREDIT AGRICOLE IDF	3 000 000,00 EUR	1
CREDIT FONCIER DE FRANCE	700 000,00 EUR	1
SFIL CAFFIL	687 575,97 EUR	1
SOCIETE GENERALE	4 000 000,00 EUR	2
	<b>32 012 331,84 EUR</b>	<b>73</b>

## VI Grands équilibres budgétaires

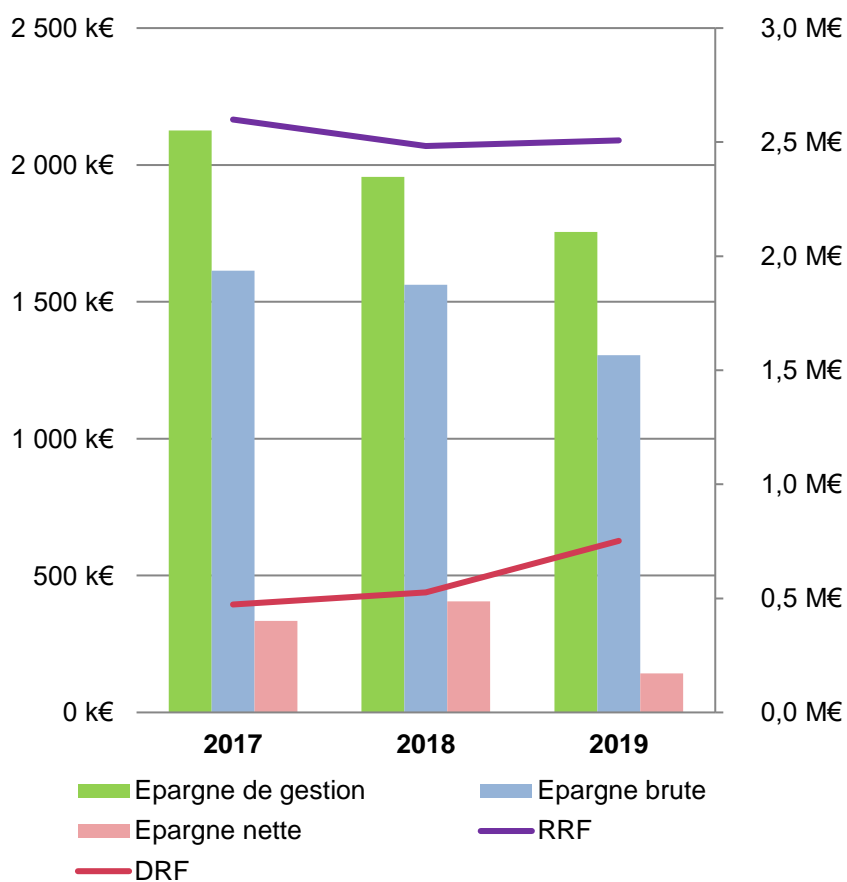
L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle constitue un double indicateur :



1. Un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

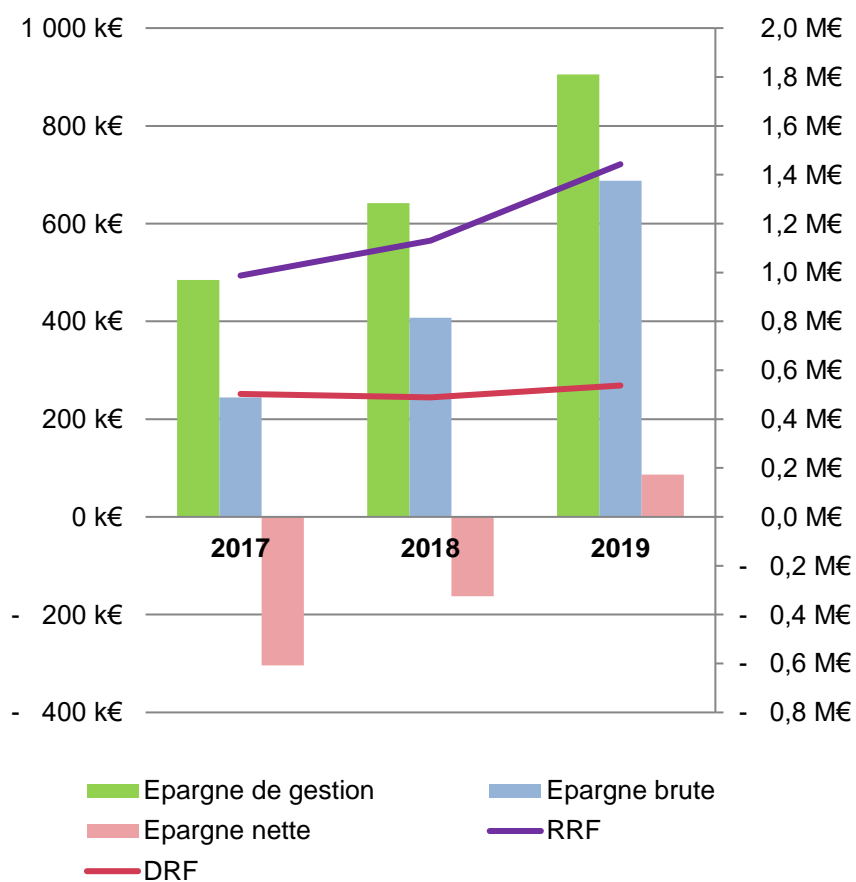
L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

## 1 Budget des eaux usées



	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Recettes de fonctionnement courant	2 482 983,71 €	2 507 086,11 €	2 442 813,87 €
Dépenses de fonctionnement courant	559 209,80 €	526 071,23 €	752 037,62 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 923 773,91 €</b>	<b>1 981 014,88 €</b>	<b>1 690 776,25 €</b>
Intérêts de la dette	463 025,89 €	418 789,32 €	385 827,96 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 460 748,02 €</b>	<b>1 562 225,56 €</b>	<b>1 304 948,29 €</b>
Remboursement du capital de la dette	1 230 666,79 €	1 156 025,47 €	1 162 967,95 €
<b>EPARGNE NETTE (CAF)</b>	<b>230 081,23 €</b>	<b>406 200,09 €</b>	<b>141 980,34 €</b>
DRI	951 124,36 €	792 561,62 €	1 391 873,20 €
RRI (hors emprunt)	135 414,00 €	391 460,06 €	596 319,56 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>815 710,36 €</b>	<b>401 101,56 €</b>	<b>795 553,64 €</b>
Emprunt nouveaux	35 776,00 €	30 886,00 €	104 000,00 €

## 2 Budget des eaux pluviales



	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Recettes de fonctionnement courant	1 130 900,71 €	1 442 921,75 €	1 540 927,56 €
Dépenses de fonctionnement courant	488 992,18 €	537 618,15 €	670 973,69 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>641 908,53 €</b>	<b>905 303,60 €</b>	<b>869 953,87 €</b>
Intérêts de la dette	234 654,05 €	217 796,47 €	204 549,65 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>407 254,48 €</b>	<b>687 507,13 €</b>	<b>665 404,22 €</b>
Remboursement du capital de la dette	569 448,87 €	600 850,08 €	662 696,04 €
<b>EPARGNE NETTE (CAF)</b>	<b>- 162 194,39 €</b>	<b>86 657,05 €</b>	<b>2 708,18 €</b>
DRI	974 439,37 €	952 877,04 €	1 683 764,23 €
RRI (hors emprunt)	44 650,00 €	142 403,96 €	294 560,73 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>929 789,37 €</b>	<b>810 473,08 €</b>	<b>1 389 203,50 €</b>
Emprunt nouveaux	350 000,00 €	585 000,00 €	1 000 000,00 €

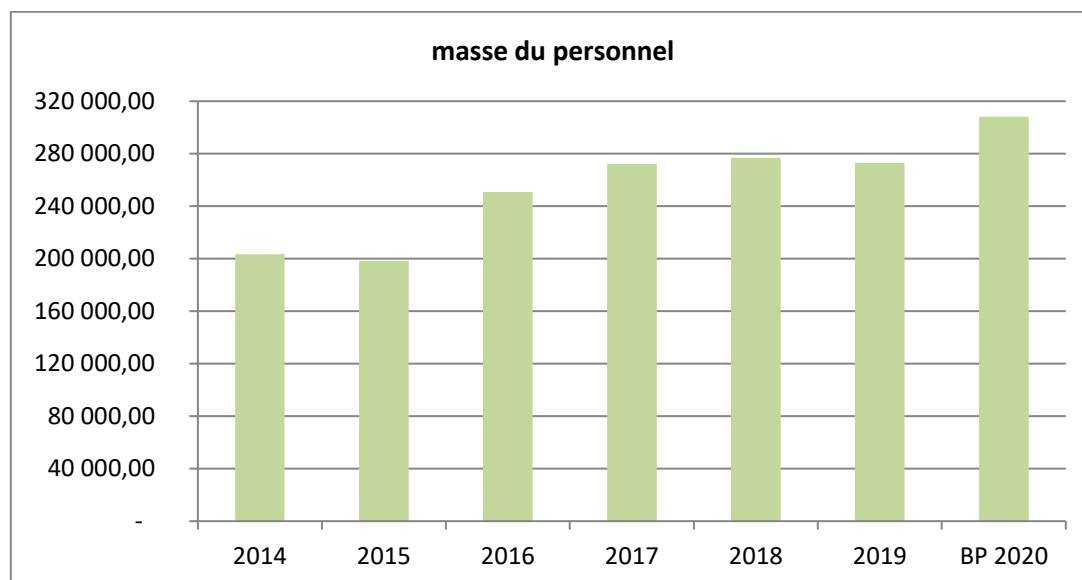
## Partie 3 Les éléments liés au Personnel

Les services du syndicat sont composés de 5 agents : 4 titulaires et 1 contractuel permanent.

Nombre d'agents	Catégories	Filières	Grades	ETP
5	3 A	2 "techniques"	1 ingénieur principal	3 ETP à temps complet
	1 B	3 "administratifs"	1 ingénieur	2 ETP à temps partiel
	1C		1 attaché	
			1 rédacteur	
			1 adjoint administratif	

### I Masse du personnel

Il n'est pas prévu d'embauche pour 2020. Le Parcours Professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) continue sur l'année 2020, ce qui explique une augmentation.



Les dépenses de personnel se composent de la manière suivante :

	2018	2019	BP 2020
traitement de base	134 019,30	134 557,96	136 078,83
nouvelle bonification indiciaire	2 249,00	2 217,72	2 249,28
régime indemnitaire	37 255,65	37 378,61	37 756,32
CIA	7 821,43	9 878,42	7 813,63

Le temps de travail est de 1607h/agent à temps complet.



## II Evolutions

En 2019, le SIAVOS a finalisé la mise en place d'une protection sociale complémentaire en intégrant le risque « SANTE »

Le Comité a décidé d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité à compter du 1er janvier 2020 pour le risque « santé ».

Cette participation est établie de la manière suivante :

Participation pour l'agent	20 euros brut par mois
Participation pour les ayants droits	7,50 euros brut par mois

Cette décision fait suite à celle du Comité en 2019 d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour le risque « prévoyance » pour un montant de 7,50 euros.

Ces participations sont versées dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de gestion de la Grande Couronne.

## III La loi de transformation de la fonction publique 2019 (LTFP)

La loi n°2019-828 du 6 aout 2019 apporte des modifications en profondeur du cadre de gestion des ressources humaines dans la sphère publique.

Elle concerne les 3 versants de la fonction publique.

Cette loi modifie entre autres les CAP, les CCP, les CHSCT et les CT, le recrutement pour voie contractuelle, les emplois à temps non complet dans la FPT, la formation, le droit de grève, l'évaluation professionnelle ....

Elle intègre l'indemnité de précarité, les lignes directrices de gestion, le rapport unique social ...